

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

### Attribution de subventions Commerc'en action

#### Décision D-2024-156

#### Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2022-081 en date du 28/06/2022 adoptant le règlement d'attribution d'un dispositif d'aide au conseil pour les TPE de proximité en centre-bourg, centre-ville
- **Vu** l'arrêté n°A-2023-59 par lequel le Président donne délégation à Madame Emmanuelle MENARD, 1ère Vice-Présidente, concernant les domaines suivants : économie, agriculture, emploi et formation, foncier à vocation économique ;
- **Considérant** l'avis favorable du comité de sélection « Commerc'en action » en date du 16 mai 2024.

#### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1** : D'attribuer des subventions suivantes :

Bénéficiaire	Commune	Activité	Thème de la prestation conseil	Montant maximum de la subvention accordée
L'Atelier d'Elcy	Nueil-Les-Aubiers	Création d'objets en bois	Mon commerce visible et connecté	1 050 €
SARL KAPA.FA	Bressuire	Vente de sous-vêtements	Mon commerce visible et connecté	400 €
SARL KAPA.FA	Bressuire	Vente de sous-vêtements	Mon commerce aux normes	560 €

**ARTICLE 2** : Le Président ou toute personne habilitée à le représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, à Monsieur le trésorier général de THOUARS et aux bénéficiaires mentionnés à l'article 1.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 27/05/2024

**La Vice-Présidente,  
Madame Emmanuelle MENARD**



Transmis en préfecture le ..... **2.9. MAI 2024** .....

Notifié ou publié le ..... **2.9. MAI 2024** .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.